

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU 28 JUIN 2018

Étaient présents : Mmes et MM. André RIGNAULT, Maryvonne DELAGRANGE, Jean-Claude LAFRÉCHOUX, Karine ANASTASI, Mickaël COLIN, Michelle CAILLAUD, Ginette BOUYER, Jean-Christophe ROY, Daniel SICARD, Suzie PORTEJOIE, Jacques AUGRIS, Carole BLAIN et Catherine AMBAYE.

Étaient absents excusés : Mme Katia GAUDIN et M. Nicolas BROSSARD.

Pouvoir : Mme Katia GAUDIN à Mme Michelle CAILLAUD.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Madame Suzie PORTEJOIE a été élue secrétaire de séance.

Rappel de l'ordre du jour :

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 17 MAI 2018.
2. DROITS DE PRÉEMPTION.
3. JURY D'ASSISES – LISTE PRÉPARATOIRE.
4. CENTRE DE GESTION - AVENANT À LA CONVENTION RELATIVE À LA RÉALISATION DES DOSSIERS CNRACL.
5. PERSONNEL COMMUNAL – AVANCEMENTS DE GRADES.
6. SORÉGIES – APPROBATION DE LA CONVENTION D'ACCOMPAGNEMENT POUR LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DU PATRIMOINE BÂTI.
7. APPROBATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA CANTINE.
8. APPROBATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA GARDERIE.
9. TARIFS DE LA RESTAURATION SCOLAIRE ANNÉE 2018-2019.
10. TARIFS DE LA GARDERIE ANNÉE SCOLAIRE 2018-2019.
11. COSOLUCE – LOGICIEL EBENE (GESTION DES CIMETIÈRES – VISUALISATION CARTOGRAPHIQUE).
12. JT NETTOYAGE – NETTOYAGE DU GROUPE SCOLAIRE - PROPOSITION ACTUALISÉE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2018-2019.
13. TRAVAUX AU GROUPE SCOLAIRE – DORTOIR DE LA MATERNELLE.
14. QUESTIONS DIVERSES.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 17 MAI 2018 :

Après lecture et vote, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le procès-verbal de la séance du 17 mai 2018.

Monsieur le Maire fait savoir que suite aux dernières informations recueillies, les 4 lampadaires à Périgné doivent être réparés semaine 29, en principe le 19 ou 20 juillet au lieu du 15 juin comme précédemment annoncé.

DROITS DE PRÉEMPTION :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents ou représentés, de ne pas exercer son droit de préemption sur les biens référencés ci-après :

- Section G n° 1046 (Les Villiers) – n° 1235 – 1968 (Le Bourg) – n° 390 (2 Chemin des pêcheurs) – n° 391 (Le Bourg)
- Section G n° 1977 (39 Route de Niort)
- Section C n° 102 – 1069 – 1070 – 1074 – 1076 – 1077 – 85 (Vergné)

JURY D'ASSISES – LISTE PRÉPARATOIRE :

Mesdames COMPAIN Sylvie, MEZIL Renée et MACHET Danièle, ont été tirées au sort pour être inscrites sur la liste préparatoire pour l'année 2019.

CENTRE DE GESTION - AVENANT À LA CONVENTION RELATIVE À LA RÉALISATION DES DOSSIERS CNRACL :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, accepte que la convention de réalisation des dossiers CNRACL signée entre le Centre de Gestion de la Vienne et la Commune à compter du 1^{er} janvier 2015 jusqu'au 31 décembre 2017 soit prorogée jusqu'au 31 décembre 2018. Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant.

PERSONNEL COMMUNAL – AVANCEMENTS DE GRADES :

Afin de permettre, au titre de l'année 2018, l'avancement au grade d'Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe d'un agent actuellement Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe et l'avancement au grade d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe de 8 agents actuellement Adjoint Technique, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

↪ décide la création, au 1^{er} août 2018,

- d'1 poste d'Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe à temps complet
- de 3 postes d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe à temps complet
- d'1 poste d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe à temps non complet (30/35 h)
- de 2 postes d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe à temps non complet (26,5/35 h)
- d'1 poste d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe à temps non complet (20/35 h)

↪ Attribue, au 1^{er} décembre 2018, au 8^{ème} agent, le poste d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe à temps complet vacant au 1^{er} août 2018.

SORÉGIÉS – APPROBATION DE LA CONVENTION D'ACCOMPAGNEMENT POUR LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DU PATRIMOINE BÂTI :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la convention d'accompagnement énergétique du patrimoine bâti et autorise la signature de ladite convention par Monsieur le Maire.

APPROBATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA CANTINE ET DE LA GARDERIE :

Après lecture du règlement intérieur par Madame Karine ANASTASI, l'Adjointe référente aux affaires scolaires, Le point 7 APPROBATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA CANTINE et le point 8 APPROBATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA GARDERIE ont été regroupés en un seul : APPROBATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA CANTINE ET DE LA GARDERIE

Information : Suite à la semaine de 4 jours, il n'y aura plus de TAP, le personnel n'est pas formé pour. La personne en service civique assurera l'animation pendant la garderie. Une demande d'avenant pour un second service civique a été déposée. Réouverture du centre aéré le mercredi matin.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, APPROUVE le règlement intérieur de la cantine scolaire et de la garderie et AUTORISE Monsieur le Maire à le signer ainsi que tous les documents liés à cette affaire.

TARIFS DE LA RESTAURATION SCOLAIRE ANNÉE 2018-2019 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

↳ maintient le tarif « personnel communal » identique au tarif « enfants ».

↳ Décide d'appliquer l'augmentation conformément à l'INSEE - indice annuel des prix à la consommation – Base 2015 – Ensemble des ménages – France – Nomenclature Coicop : 11.1.2.0.1 – Repas dans un restaurant scolaire ou universitaire (Valeur 2016 au 01.01.2017 : 102.29 – valeur 2017 au 01.01.2018 : 104.54) aux tarifs de la restauration scolaire en vigueur l'année passée à compter de la rentrée scolaire 2018-2019, ce qui porte ces tarifs à :

- Tarif enfants : 2.70 €
- Adultes : 5.10 €
- Personnes extérieures : 6.39 €
- Personnel communal : 2.70 €

Information : il est prévu un menu végétarien et un menu bio par mois.

TARIFS DE LA GARDERIE ANNÉE SCOLAIRE 2018-2019 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, maintient à 1 euro par jour et par enfant quelle que soit la durée de présence de l'enfant, le tarif de la garderie pour l'année 2018-2019. En cas de non-respect des horaires de la garderie, l'amende forfaitaire de 30 € sera appliquée. (cf. : délibération n° 2014/1010 du 30 octobre 2014)

COSOLUCE – LOGICIEL EBENE (GESTION DES CIMETIÈRES – VISUALISATION CARTOGRAPHIQUE) :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, accepte l'intégration du logiciel EBENE pour un montant annuel de 182.97 € HT en complément de nos abonnements actuels (Pack Optima d'un montant de 1 447.61 € HT pour 2018) stipulés au contrat d'abonnement aux logiciels de la gamme coloris conclu à partir du 01/01/2018 jusqu'au 31/12/2018, renouvelable tacitement chaque année par période d'un an dans la limite d'une durée totale de 3 ans. L'intégration du logiciel EBENE entraîne l'évolution vers le Pack Optima +. Autorise Monsieur le Maire à signer le devis - bon de commande, le contrat et les avenants.

JT NETTOYAGE – NETTOYAGE DU GROUPE SCOLAIRE - PROPOSITION ACTUALISÉE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2018-2019 :

Après lecture du devis réactualisé suite à la semaine de 4 jours présenté par JT NETTOYAGE pour un montant mensuel TTC de 2 434.92 € pour un entretien journalier pendant les périodes scolaires (2 920.50 € TTC pour 5 jours en 2018). Les devis pour le nettoyage des vitres au groupe scolaire (364.80 € TTC) et à la mairie (140 € TTC) par prestation demeurent inchangés.

Monsieur Jacques AUGRIS demande pourquoi le personnel ne fait pas le ménage avec la semaine de 4 jours ? Madame Karine ANASTASI lui explique que ce n'est pas possible étant donné que pour la garderie il faut 2 équipes de 2 personnes au lieu d'une personne, de ce fait le personnel n'aurait pas assez d'heures rémunérées pour faire le ménage sur le temps scolaire ; le personnel effectue uniquement le ménage de fin d'année scolaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, accepte le devis réactualisé de JT NETTOYAGE. Autorise Monsieur le Maire à signer le devis.

TRAVAUX AU GROUPE SCOLAIRE – DORTOIR DE LA MATERNELLE :

Madame Ginette BOUYER se retire.

Monsieur le Maire fait savoir que pour remplacer les rideaux tissus au dortoir de la maternelle il a été demandé des devis pour 2 volets roulants pour les fenêtres extérieures et donne lecture des 3 propositions présentées par Monsieur Christophe AUGEREAU : Volets roulants solaires 1937.04 € TTC, électriques manœuvre filaire 1 667.09 € TTC et électriques manœuvre Radio SOMFY et des 2 propositions présentées par MARQUIS & ROBERT : Volets roulants solaires 1 445.66 € TTC et électriques manœuvre Radio SOMFY 1 074.38 € TTC.

Après étude des propositions et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, Décide de faire poser des volets roulants et retient la proposition de MARQUIS & ROBERT pour les volets roulants électriques manœuvre Radio SOMFY d'un montant de 1 074.38 € TTC pose comprise.

Information : la moquette murale sera remplacée par de la peinture prise chez LABEL COOL'OR pour un montant de 438.56 € TTC toile de verre et colle comprises. De l'aggloméré sera posé sur les châssis fixes intérieurs, côté classe, et pourra servir de panneau d'affichage, le devis de CHAUSSON Matériaux s'élève à 160.49 € TTC, baguettes d'angles et mastic compris.

Madame Ginette BOUYER regagne la séance.

QUESTIONS DIVERSES :

- Travaux de bâtiments : Suite à la visite sur les lieux de deux architectes pour les travaux de la mairie et de la salle polyvalente actuellement nous n'avons reçu qu'un seul devis.
- Bibliothèque : Madame Maryvonne DELAGRANGE fait un point suite à l'absence de Cécile, à laquelle elle souhaite un prompt rétablissement. Une réunion avec les bénévoles est prévue lundi afin d'établir le planning des permanences des lundis et vendredis du mois de juillet. La bibliothèque étant habituellement fermée au mois d'août.
- Groupe scolaire : La structure de jeux à l'école s'est détériorée. Devenue dangereuse, elle a été interdite d'accès et sera démontée pendant les vacances.
- Personnel : Monsieur Jérôme SEYS, mis à disposition par PLURISERVICES, remplace jusqu'à fin août Monsieur Michel FAUDRY actuellement absent.
- Éolien SAVIGNÉ : La Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites réunie à la Préfecture, le 21 juin 2018, a émis un avis favorable.
- Don du sang : 4 et 11 juillet à CIVRAY – 12 septembre à SAVIGNÉ – 18 septembre à BLANZAY.
- Caravane des sports hiver : A l'initiative du Département une journée aura lieu à SAVIGNÉ.
- Banque alimentaire : Madame Ginette BOUYER signale que certaines personnes règlent leur participation avec des pièces de 1, 2 ou 5 centimes ; de plus d'autres ne se présentent pas en personne.
Une communication écrite sera faite pour y remédier.
- City stade : voir avec LIMALONGES
- Éclairage public : Monsieur Jacques AUGRIS informe que SOREGIES propose aux collectivités une offre « pilotage et graduation éclairage public » suite à l'expérimentation menée à Vivonne. Un responsable de SOREGIES peut venir expliquer en quoi consiste cette solution.
- Groupe scolaire : Monsieur Mickaël COLIN demande quand aura lieu l'inauguration suite aux travaux de rénovation ainsi que la plantation de l'arbre en mémoire de Roland. A voir pour la rentrée.
Départ de Marie CALLEN, professeur des écoles, arrivée de Marjorie RADOUX
- Route de Montmorillon : Monsieur Mickaël COLIN demande ce qu'il va se faire en rapport avec les marques de peinture au sol ?
Monsieur le Maire lui répond que ce sont des travaux devant chez Monsieur THOUVENET, pour réfection du revêtement.